



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

N° de la demande : 2015-1711

Demande : B.3.4 – Nouvelle méthode d'application

Produit : Herbicide sélectif Devrinol 2-XT

Numéro d'homologation : 31688

Matière active (m.a.) : Napropamide

Numéro de document de l'ARLA : 2592979

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide sélectif Devrinol 2 XT pour permettre l'application de ce produit par chimigation pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour les canneberges.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise aux fins de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

L'exposition professionnelle à l'herbicide sélectif Devrinol 2-XT ainsi que les risques découlant de l'ajout de la chimigation des canneberges ont été évalués. Aucun risque préoccupant pour la santé posé par l'utilisation de la chimigation n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Des données sur les résidus préalablement examinées, qui provenaient d'essais en champ menés aux États-Unis sur l'application au sol du napropamide sur les canneberges, ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. Si l'on se fie à cette évaluation, la quantité de résidus de napropamide dans et sur les canneberges traitées par chimigation conformément aux modes d'emploi approuvés pour l'herbicide sélectif Devrinol 2-XT devrait être < 0,05 ppm et se situer dans la limite maximale de résidus (LMR) de 0,1 ppm actuellement établie pour le napropamide dans et sur les canneberges selon la base de données sur les LMR de Santé Canada (<http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/mrl-lrm/index-fra.php>). Par conséquent, une mise à jour de la LMR pour le napropamide dans et sur les canneberges n'est pas requise et l'ajout de la chimigation comme méthode d'application pour cette préparation commerciale ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

United Phosphorus Inc. a demandé l'ajout de l'application par chimigation

sur les cultures de canneberges, en plus de la technique d'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole figurant actuellement sur l'étiquette de l'herbicide Devrinol 2-XT. L'herbicide Devrinol 2-XT a reçu une homologation complète pour les cultures agricoles désignées. Aucune donnée manquante n'était exigée concernant la matière active de qualité technique napropamide.

La dose d'application par chimigation sur les canneberges qui sera ajoutée sur l'étiquette sera la même que celle homologuée pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole. L'application par chimigation de l'herbicide Devrinol 2-XT ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire ou anticipé pour l'environnement comparativement aux risques associés à l'emploi actuel du produit sur les canneberges. Le napropamide est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Pour limiter les éventuels effets nocifs de la dérive des vapeurs dans la direction du vent sur les habitats sensibles, des zones tampons appropriées pour la dérive de pulvérisation lors de l'application par chimigation doivent être indiquées sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Puisque l'herbicide sélectif Devrinol 2-XT est activé par une humidité adéquate du sol, une irrigation est requise si l'humidité du sol est insuffisante au moment de l'application et si aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent. La chimigation permettra aux producteurs de gagner du temps et de l'argent en n'effectuant qu'une seule tâche (chimigation) plutôt que deux (application et irrigation).

Les renseignements sur la valeur confirment que le rendement du produit, en termes d'efficacité et de sensibilité de la culture, ne sera pas affecté de façon significative par la chimigation par rapport à l'application sur la surface du sol ou à l'application en présemis incorporé figurant sur l'étiquette.

D'après le poids de la preuve, l'ajout de la chimigation sur l'étiquette de l'herbicide sélectif Devrinol 2-XT semble présenter de la valeur et peut être appuyé aux fins d'homologation.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué un examen des renseignements fournis à l'appui de l'utilisation de ce produit, soit l'application par chimigation, et a conclu de son examen que cet ajout en vue d'une homologation complète est acceptable.

References

PMRA # 2528887 2015, Rationale to waive efficacy data to add chemigation of Devrinol 2-XT Selective Herbicide on cranberry, DACO: 10.1.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.